

Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)



Les contraintes liées à l'activité physique en milieu de travail sont à l'origine de plus d'un tiers des accidents du travail et près de 80 % des maladies professionnelles. Nouveaux embauchés et personnels vieillissants sont particulièrement sensibles à ces risques. Au-delà du coût humain très lourd, les coûts financiers directs et indirects sont aussi très conséquents pour les entreprises.

Face à cet enjeu, l'INRS a développé une démarche de prévention des risques liés à l'activité physique : permettre à l'entreprise de dégager des pistes d'amélioration dans les domaines organisationnel, technique et humain, informer et sensibiliser, et surtout former les salariés à être acteur de leur prévention.

Source : www.inrs.fr

Qu'est ce que le PRAP ?

Le **PRAP** n'est donc pas une mesure de prévention en soi (il n'agit pas sur le risque) mais il permet au niveau individuel d'optimiser sa situation de travail ...

Les finalités de la formation PRAP : faire acquérir aux salariés des connaissances leur permettant de participer efficacement à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Les objectifs de la formation PRAP s'intègrent dans une démarche globale de prévention, ils passent par la mobilisation des acteurs et décideurs de l'entreprise... tous doivent être impliqués.

Les objectifs de cette démarche sont donc de :

- ⇒ situer l'importance des risques d'accidents et de maladies professionnelles,
- ⇒ Identifier et caractériser les risques liés à l'activité physique (Notions d'anatomie, physiologie),
- ⇒ Identifier les éléments déterminants des Gestes et Postures de travail (Aménagement, Contraintes, Relationnel),
- ⇒ Proposer les améliorations susceptibles de réduire les risques et participer à leur mise en œuvre (Notion d'ergonomie),
- ⇒ Appliquer les principes de sécurité physique et d'économie d'effort pertinents (Mise en pratique des principes avec différents objets)

Herthena Sarl